

Recherches sociographiques



Le législateur et le médiateur : analyse d'une campagne électorale

Vincent Lemieux

Volume 3, Number 3, 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055141ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055141ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

Le législateur et le médiateur : analyse d'une campagne électorale

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lemieux, V. (1962). Le législateur et le médiateur : analyse d'une campagne électorale. *Recherches sociographiques*, 3(3), 331–345.
<https://doi.org/10.7202/055141ar>

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1962

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LE LÉGISLATEUR ET LE MÉDIATEUR : ANALYSE D'UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Je voudrais cerner ici, par approximations successives, deux modes de représentation politique plus ou moins opposés dans notre société, et sans doute dans d'autres sociétés aussi. À cette fin, l'élection provinciale de 1956 dans une circonscription de la région de Québec et la campagne électorale qui l'a précédée sont fort instructives, puisque les deux candidats incarnent à souhait les deux modes de représentation en question. Ce sont B. du parti Libéral, avocat d'une trentaine d'années, et S. de l'Union Nationale, voyageur de commerce approchant la soixantaine. Les deux hommes se sont déjà affrontés en 1952, et B. a vaincu difficilement son adversaire, député depuis 1949, par 9,725 votes valides contre 9,626. Cette répétition de l'expérience dans des conditions les unes semblables les autres différentes rend cette élection de 1956 encore plus intéressante de notre point de vue.

Pour dégager les diverses oppositions entre B. et S., je propose d'examiner d'abord les définitions que ces candidats ont données d'eux-mêmes et celles que leurs équipes ont données d'eux durant la campagne électorale. C'est à partir de l'analyse de ces définitions que j'établirai les deux modes de représentation politique et les mécanismes sociologiques qu'ils impliquent.

J'ai conservé de la campagne de 1956 dans la circonscription concernée des comptes rendus d'assemblées parus dans deux quotidiens de Québec (*Le Soleil* et *L'Action catholique*) et dans deux hebdomadaires locaux, ainsi que quelques feuilles de propagande des deux partis. À l'époque, j'ai aussi assisté à quatre assemblées dont il me reste des notes personnelles. Ce sont là les sources, évidemment partielles, que j'utiliserai dans cet article. Les comptes rendus des journalistes, en particulier, qui sont mes sources les plus importantes, ne retiennent que quelques extraits des discours, parfois déformés. Donc, l'échantillon sur lequel je travaille est loin d'être parfait, mais je crois qu'il suffit à un premier essai d'analyse. Quand la méthode sera plus raffinée, il faudra évidemment que la matière soit plus exacte.

1. *Les attributs qui définissent le « bon » candidat*

De la documentation dont je dispose j'ai retenu, comme je l'ai dit, les définitions des candidats. Ces définitions sont en fait des *propositions*, en ce qu'elles sont constituées d'un *sujet*, le candidat, et d'un *prédicat* ou *attribut*, ce qu'on affirme ou ce qu'on nie de lui. Nous nous occuperons d'abord des propositions qui définissent le « bon » candidat, c'est-à-dire soi-même, si la proposition vient de B. ou de S., ou encore le candidat de son parti, si elle vient d'un partisan de l'un ou l'autre. Ainsi, de l'extrait suivant, le premier qui concerne le candidat de l'Union Nationale : « M. S. annonça à ses électeurs qu'il avait travaillé toute la semaine pour obtenir des octrois aux commissions scolaires et aux municipalités du comté . . . », je retiens deux propositions : S. travaille toute la semaine et S. obtient des octrois. Au total, 166 propositions concernant S. et 83 concernant B. ont été recueillies. La grande différence entre les deux nombres — l'un est le double de l'autre — tient surtout à ce que je possède une documentation plus abondante sur la campagne de l'Union Nationale que sur celle du parti Libéral. C'est aussi que la politique provinciale préoccupe davantage le candidat Libéral que celui de l'Union Nationale, qui préfère, comme nous le verrons, parler de lui-même et de ses œuvres.

La liste complète des attributs qui définissent les deux candidats est donnée en appendice (voir l'appendice I).

Commençons par voir quels sont les attributs les plus fréquemment employés. Six fois B. est défini par son travail et quatre fois on dit qu'il s'est battu à l'Assemblée législative. Trois fois il est question de son honnêteté et des promesses tenues. D'autres attributs sont employés deux fois : il est intègre, il est dévoué, il est compétent, il est digne de ses électeurs, M. Lapalme (alors chef du parti Libéral) compte sur lui, c'est un futur ministre, il a fait son devoir, etc. La distribution des attributs employés pour définir S. est assez différente. Par une coïncidence qui surprend d'abord, c'est aussi du travail de S. qu'on parle le plus souvent : vingt-trois fois on y fait allusion sous des formes diverses. Trois autres attributs sont appliqués fréquemment au candidat de l'Union Nationale : il « obtient », dix-neuf fois ; il est dévoué, quatorze fois ; et il réalise, neuf fois. Ensemble, ces attributs reviennent soixante-cinq fois sur cent soixante-six, ce qui fait une proportion de 40% ou presque.

Si nous regroupons les attributs en trois catégories, les différences entre candidats apparaissent mieux. La première catégorie (A) contient les attributs se rapportant à l'homme, abstraction faite de son activité politique. Dans la deuxième catégorie (B) sont inclus les attributs concernant le partisan, c'est-à-dire le candidat dans ses rapports avec l'un ou l'autre parti. Enfin, dans la troisième catégorie (C), on trouve les attributs qui définissent plus spécifiquement le représentant, dans ses rapports

avec les citoyens et les pouvoirs publics. D'autres divisions pourraient être trouvées, mais celle-ci, bien que fort simple, suggère déjà plusieurs remarques.

Établissons d'abord la proportion de chacune des trois catégories par rapport à l'ensemble. Nous arrivons à ceci :

<i>B., candidat du parti Libéral</i>	<i>S., candidat de l'Union Nationale</i>
A) 25 attributs sur 83 ou 30%	A) 8 attributs sur 166 ou 5%
B) 11 attributs sur 83 ou 13%	B) 3 attributs sur 166 ou 2%
C) 47 attributs sur 83 ou 57%	C) 155 attributs sur 166 ou 93%

Les résultats comparés sont instructifs. Alors qu'on ne parle à peu près pas de l'homme S. — ceux qui en parlent sont presque toujours des orateurs secondaires —, il est souvent question de l'homme B. : soit environ une fois sur trois.

La différence est moindre sur le plan partisan, mais on remarquera la banalité des quelques attributs concernant S., si on les compare à ceux qui définissent B. comme un des principaux lieutenants de Lapalme, un futur ministre et un ennemi redoutable pour l'Union Nationale. D'ailleurs, comme l'indiquent les attributs de cette catégorie et ceux de la catégorie suivante, B. fait une campagne tout aussi provinciale que locale. Georges-Émile Lapalme et Adélar Godbout (ancien premier ministre) viennent l'appuyer et une bonne partie de ses discours est toujours consacrée à la critique de l'Union Nationale ainsi qu'au programme du parti Libéral. S., lui, fait une campagne strictement locale. Onésime Gagnon (ministre du cabinet Duplessis) assiste bien à la première assemblée et Émilien Rochette (candidat de l'Union Nationale) fait bien quelques discours, mais leurs interventions demeurent marginales.

Toutefois, c'est surtout dans la troisième catégorie et les attributs qu'elle contient que nous trouvons l'information la plus riche. Dans le camp de S. comme dans celui de B., les attributs de cette catégorie sont les plus nombreux, mais la différence est grande entre les 93% de l'un et les 57% de l'autre. Pourtant, il semble que sur ce troisième plan la différence est encore plus d'ordre qualitatif que d'ordre quantitatif. Soit par exemple le travail dont on loue les candidats : on a vu que c'était la mention la plus fréquente dans les deux camps, bien qu'on en fasse un usage proportionnellement plus grand du côté de S. que du côté de B. Une analyse qui ne serait qu'atomiste et quantitative pourrait en conclure à une ressemblance sur ce point entre les deux candidats. Mais si on replace ces attributs parmi les autres, on s'aperçoit qu'il s'agit de travaux bien différents. Le travail de B., c'est de se battre à l'Assemblée législative, c'est de ne pas être muet en Chambre, mais d'y défendre les intérêts de ses électeurs, etc. ; tandis que le travail de S., c'est de s'occuper des

affaires de la circonscription, c'est de solliciter et d'obtenir des subventions, c'est de « réaliser » . . .

Ces attributs qui explicitent le travail des deux candidats, ainsi que d'autres attributs de la troisième catégorie, indiquent assez clairement ce qui s'est passé de 1952 à 1956. Le député B. a été très actif à l'Assemblée législative, il s'est battu dans une situation difficile, mais parce qu'il était de l'opposition il n'a rien « obtenu » pour les électeurs de sa circonscription. C'est S., le candidat battu de l'Union Nationale, qui a continué d'être le « représentant effectif » de la circonscription auprès du gouvernement et de l'administration.

Ce statut ambigu des deux hommes, de 1952 à 1956, est expliqué tant bien que mal par les orateurs des deux camps, mais sans qu'on puisse empêcher que la contradiction se produise parfois entre deux attributs qui définissent le « bon » candidat. Ainsi, il est bien dit que le député Libéral a fait son devoir, ou encore qu'il n'a pas manqué à son devoir, mais à un moment B. lui-même avoue qu'on l'a empêché de faire son devoir à l'Assemblée législative. La contradiction se rencontre aussi du côté de l'Union Nationale : certains orateurs prétendent que S. était le représentant effectif de la circonscription auprès du gouvernement, mais il s'en trouve un pour dire que même s'il ne représentait pas la circonscription, il s'est dévoué, il a obtenu des sommes énormes . . .

Si on ne peut éviter d'un côté comme de l'autre que perçe la contradiction, il faut s'attendre à ce qu'elle soit relevée et exploitée par les adversaires, et c'est ce qui se produit en effet. Voyons donc maintenant comment l'Union Nationale définit B. et comment les Libéraux définissent S.

2. Les attributs qui définissent l'adversaire

Les deux listes, données dans l'appendice II, sont beaucoup plus courtes que les listes que nous venons d'analyser. On remarquera que je n'ai pas fait ici la distribution en trois catégories ; les prédicats ne sont pas assez nombreux et d'ailleurs ils appartiennent à peu près tous à la troisième catégorie.

Notons d'abord le contraste suivant, d'ordre quantitatif : bien que la documentation sur la campagne de S. soit plus abondante que l'autre, je n'y trouve que treize propositions visant l'adversaire, B., alors que dans les textes se rapportant à la campagne de B., je trouve vingt-six propositions visant S. Par un curieux hasard, c'est maintenant le nombre de propositions venant des Libéraux qui se trouve être exactement le double de l'autre. Nous avons donc du côté Libéral vingt-six propositions concernant l'adversaire contre quatre-vingt-trois propositions concernant B., et les premières forment 24% de l'ensemble ; tandis que du côté de l'Union Nationale treize propositions visent l'adversaire contre cent soixante-six qui concernent S., ce qui fait seulement 7% de l'ensemble. Comme j'ai

écarté de la liste un certain nombre d'affirmations conditionnelles contre S. (par exemple : « Si vous ne saviez pas telle chose, M. S., vous n'êtes pas assez intelligent pour être député ») et un certain nombre de propositions interrogatives (par exemple : « Qui est responsable de l'émeute de 1952 qui a terni la réputation du comté de . . . ? »), on peut conclure que les Libéraux s'attaquent beaucoup plus à S. que l'Union Nationale s'attaque à B.

Si l'on examine maintenant le contenu des attributs qui définissent l'adversaire, on voit que ce que S. et ses hommes reprochent à B., quand ils en parlent, c'est surtout de ne faire que des discours ou des critiques et de ne rien obtenir pour la circonscription. Parfois, ils l'accusent aussi d'être « malpropre » : il a exécuté les œuvres sales de Lapalme, il a critiqué des membres de la famille de S. (qui, lui, « fait une lutte propre »).

Les accusations formulées contre S. par B. et les Libéraux sont plus nombreuses et plus violentes. On l'accuse d'abord d'être resté muet en Chambre lorsqu'il était député, de 1949 à 1952. À cela se rattache une deuxième accusation, celle de ne pas parler de politique provinciale durant la campagne. Troisième accusation : celle d'avoir continué à se croire député de la circonscription après sa défaite de 1952. On se moque aussi du « patronneux », du « grand dévoué », du travailleur « acharné » qu'est S. et de son ignorance des fonctions attribuées aux différents ministères. Enfin, dernière accusation, la plus grave peut-être aux yeux des Libéraux, celle de ne pas répondre aux questions de B.

Ces questions de B. portent surtout sur trois ordres de faits. Le candidat Libéral demande d'abord à S. qui est responsable de l'annulation de 1,637 bulletins de vote, dans la circonscription, lors de l'élection de 1952 (soit 8% de l'ensemble des bulletins déposés). À certains endroits, prétend B., les enveloppes contenant ses bulletins de vote ont été ouvertes et les bulletins maculés, alors que les enveloppes contenant les votes accordés à S. étaient laissées intactes. B. veut aussi obtenir des éclaircissements sur l'émeute qui a éclaté au cœur de la ville principale de la circonscription, le soir de l'élection de 1952. Une deuxième série de questions a trait à l'activité de S. entre 1952 et 1956 : « Où est passé tel octroi que vous aviez déclaré avoir obtenu durant la campagne de 1952, pourquoi les taxes scolaires ont-elles remonté à peu près partout où vous avez « donné » des écoles, qui est M. W. et quel rôle a-t-il joué dans l'affaire de l'aqueduc de Saint-R. ? » Enfin, le candidat Libéral accuse S. et ses hommes d'être responsables de certaines irrégularités qui auraient été commises lors de l'énumération électorale de 1956.

Tout cela montre clairement que l'attaque contre S. et son entourage politique tient une place importante dans la campagne des Libéraux, tandis que l'Union Nationale a vite fait le bilan de l'activité de B., bilan qu'elle estime négatif, il va sans dire.

3. *Le législateur contre le médiateur*

L'étude des attributs attachés à nos deux candidats et les précisions supplémentaires apportées sur la campagne électorale permettent de dessiner maintenant l'opposition entre deux types de représentants politiques : le législateur et le médiateur.

Le législateur travaille à l'Assemblée législative, il propose, discute ou critique des mesures souvent abstraites pour ses électeurs et dont l'application ne touchera habituellement que certaines catégories parmi eux. Le médiateur, lui, comme le terme l'indique, est celui qui rend plus concrets le gouvernement et l'administration ; son travail consiste à établir entre eux et des individus ou des groupes déterminés des canaux de communication où passent subventions, contrats, emplois, etc. Donc, oppositions multiples entre les deux, mais toutes liées entre elles en une série : opposition entre la transmission de paroles et la transmission de biens ; opposition entre une activité provinciale et une activité locale ; opposition entre l'action très indirecte sur des individus et des groupes quelconques et l'action directe sur des individus et des groupes déterminés.

En un mot, c'est l'opposition entre le représentant idéal, tel que défini en bonne doctrine démocratique, et le représentant réel tel qu'il agit pour le compte de la machine politique. Comme l'écrit Merton¹ dans une étude célèbre :

« Les problèmes politiques sont abstraits et éloignés ; les problèmes privés sont extrêmement concrets et immédiats. La machine [politique] fonctionne grâce non pas à un appel généralisé aux larges préoccupations politiques, mais à des relations directes, quasi féodales entre les représentants locaux de la machine et les électeurs du quartier. Les élections se gagnent dans la section de vote. »

Parmi les propositions qui définissent nos candidats, nous en trouvons qui expriment plus ou moins consciemment cette opposition. C'est ainsi qu'on dit de B. qu'il est « un homme indispensable pour le comté et la province », et qu'il « connaît les exigences du bien commun » ; alors qu'on dit de S. qu'il est « le seul qui puisse continuer à travailler comme il l'a fait jusqu'à date pour le beau comté de . . . (dont) il connaît tous les besoins ». Plus brièvement, alors que B. est « un homme d'État », S. est un « excellent solliciteur ».

Aussi, si on accepte de voir dans une élection un phénomène d'échange où les électeurs donnent leur vote contre les divers avantages qu'a offerts et que propose un candidat, on constate que la position de B. est tout à fait différente de celle de S.

Les Libéraux n'ont à évoquer que des qualités personnelles (B. a du talent, il a des lumières sur tout, il est compétent, il est intègre, etc.) et des

¹ Il s'agit de son étude sur les fonctions de la machine politique dans le chapitre 3 (« L'analyse fonctionnelle en sociologie ») de ses *Éléments de méthode sociologique*, traduction française, Paris, Plon, 1953, 154.

accomplissements un peu immatériels (il est un des meilleurs députés de l'Assemblée législative, il n'a jamais baissé pavillon devant les sarcasmes du premier ministre, il a fait son possible pour aider tout le monde, etc.). D'autre part, ce qu'ils proposent pour le futur est aussi de l'ordre du prestige et des biens immatériels et, de plus, est lié au sort du parti Libéral (leur candidat est un des hommes politiques les plus prometteurs de la province, c'est un futur ministre du cabinet Lapalme).

Donc, au total, B. n'est pas en dette si les avantages qu'attendent les électeurs sont ceux idéalement définis en bonne doctrine démocratique, mais il l'est certainement si les avantages sont des biens concrets, matériels, qui tombent sous le sens.

Quant à S., comme le dit un orateur de l'Union Nationale à une assemblée d'électeurs : « Il a été à votre disposition, même s'il n'était pas député, en obtenant des pensions, des octrois, des positions... ». Tout ce qu'il a fait est bien concret, bien visible :

« Vous n'avez qu'à regarder autour de vous, citoyens de... : vous voyez ces chemins en asphalte, cette magnifique école où nous avons l'honneur de parler ce soir. Tout ceci est l'œuvre du gouvernement de l'Union Nationale et du dévouement de celui qui, le 20 juin prochain, sera votre député. »

Et ce qui est proposé, ce sont les mêmes biens, encore plus abondants.

À peine quelques qualités personnelles du candidat sont signalées, et toujours par des orateurs de seconde classe : « c'est un parfait gentilhomme et un homme de cœur », « il est le père d'une nombreuse famille » — mais encore là c'est une réalisation !

Malgré sa défaite, qui ne fut d'ailleurs due qu'à un « accident électoral », S. a donné abondamment et constamment, il donne encore durant la campagne, créant ainsi chez les électeurs une dette qui doit être comblée par un vote favorable :

« À mes trois bureaux et chez moi jusqu'aux petites heures, bien souvent le dimanche, je me suis efforcé de recevoir tous ceux qui sont venus. »

Et encore, à quelques semaines de l'élection, S. annonce qu'il « vient de recevoir une réponse officielle pour de grands travaux qui seront exécutés dans (une localité de la circonscription) ».

Do ut des : pour S. et ses hommes la réciprocité est exigée aussi naturellement que dans les sociétés dites primitives que Mauss a étudiées dans *l'Essai sur le don*.¹ « Il faut, dit-on, lui donner une petite récompense, en étant humain » — la formule est magnifique ! Ou encore : « Nous sommes persuadés que le 20 juin, à titre de reconnaissance, M. S. sera élu député. » Sinon, les années qui viennent seront pénibles pour la

¹ « Essai sur le don », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, 143-279.

circonscription. S. l'explique dans un feuillet qui est distribué de porte en porte :

« Je crois que nous devons en toute sincérité admettre la réélection du Gouvernement de l'Honorable Maurice Duplessis. Qu'advierait-il du comté de . . . , si votre vote le replongeait dans l'opposition pour le prochain terme ?

« L'attitude logique pour le Gouvernement serait de penser que le comté de . . . désapprouve sa politique. Il lui faudrait penser que définitivement les électeurs n'approuvent pas le travail que j'ai fait pour eux depuis les quatre dernières années . . .

« Je n'aurais certes plus alors la même considération que j'ai actuellement auprès des différents ministères.

« Je crois fermement que pour toutes ces considérations la nécessité est impérieuse. Il faut que le comté de . . . cesse d'être dans l'opposition. »

À la propagande de leurs rivaux, B. et son équipe réagissent, comme nous l'avons vu, en accusant S. d'être resté muet en Chambre, de ne pas parler de politique provinciale et d'avoir continué à faire comme s'il était député, après sa défaite en 1952. Ils se moquent aussi des épithètes qui sont décernées au candidat de l'Union Nationale et de son ignorance de l'organisation gouvernementale. Enfin, on le dit complice, par son silence, de tous ceux qui, autour de lui, ont agi de façon condamnable depuis l'élection de 1952. On voit que ces critiques sont à peu près toutes faites à partir de la définition idéale du représentant du peuple. Les Libéraux ne nient pas le travail de S., mais ils le considèrent comme illégitime, borné et vulgaire.

L'attaque qui vient de l'Union Nationale contre la propagande des Libéraux se fait d'un tout autre point de vue. Elle consiste à confronter, à l'avantage total de S., les œuvres des deux candidats :

« Aimez-vous mieux un homme qui va travailler pour vous, ou un autre qui fait des discours ? »

« Il est préférable d'avoir un homme qui sollicite et obtient des demandes, que celui qui fait de grands discours et ne peut rien obtenir. »

« Celui qui vous a apporté quelque chose, c'est S., l'autre ne vous a rien donné et ne pourra rien vous donner, car le gouvernement de l'Union Nationale reviendra au pouvoir avec une majorité accrue . . . »

Donc, les discours de B. ne comptent pour rien. Ne donner que des paroles, c'est ne rien donner, surtout si ces paroles viennent d'un député de l'opposition. « Qu'est-ce que cela vous a donné les critiques de M. B. ? » demande un orateur de l'Union Nationale.

D'ailleurs ce caractère négatif est étendu à tout ce que fait B., particulièrement à ses questions et critiques :

« Mon adversaire sentant sa défaite prochaine, dit S., se permet de critiquer les membres de ma famille. Pour moi, je m'en tiens à ma promesse de faire une lutte propre. »

Quant aux questions de B. : « Les électeurs, dit-on, y répondront par leur vote. »

4. *Le résultat de l'élection*

Quelle allait être cette réponse ? Qui de B., élu en 1952 et qui a fait en quatre ans de nombreux discours en Chambre, ou de S., qui malgré sa défaite a obtenu des sommes énormes pour la circonscription, allait l'emporter ?

Comme je l'ai signalé au début, le résultat est d'autant plus intéressant que l'élection présente un peu les caractères d'une expérience répétée : Les deux principaux candidats ¹ sont les mêmes qu'en 1952 ; l'un incarne assez bien le législateur, l'autre le médiateur. Évidemment, l'expérience ne se déroule pas en vase clos : ainsi, il faut tenir compte de la tendance provinciale qui affecte le sort des deux grands partis. Mais, en pourcentages globaux tout au moins, la variation est petite : l'Union Nationale obtient 50.2% du vote en 1952 et 51.5% en 1956, tandis que les Libéraux obtiennent successivement 45.8% et 44.8%. Un autre facteur qui joue est l'organisation des partis dans la circonscription et plus particulièrement — nous sommes en 1956, ne l'oublions pas — les moyens d'influence et de corruption dont ils disposent. De ce côté, à ma connaissance, l'avantage de l'Union Nationale sur les Libéraux était plus grand en 1956 qu'en 1952. On dit qu'en outre certaines allusions de B., en Chambre, dirigées contre des individus de la circonscription qui profitaient des largesses de l'Union Nationale, auraient transformé ces individus et d'autres à leur suite en d'ardents organisateurs de S. durant la campagne. Mais tous ces avantages de l'Union Nationale ne suffisent sans doute pas à expliquer la victoire non équivoque de S. sur B., par 12,220 votes contre 10,106 (soit 54% contre 46%). D'autant moins que B. avait quand même cet avantage non négligeable de pouvoir formuler des accusations précises contre S. et ses hommes, ce que ceux-ci ne pouvaient pas lui retourner.

Aussi, je crois que nous pouvons conclure que chez un plus grand nombre d'électeurs la formule d'échange offerte par le médiateur fut préférée à celle qu'offrait le législateur.

La défaite de B. n'est pas un cas unique. On a remarqué que plus d'un Libéral élu pour la première fois en 1952, et qui fut actif à l'Assemblée législative durant les quatre années qui suivirent, avait été battu en 1956. On a parfois expliqué le fait en disant que ces députés, dont B., étaient « marqués » par l'Union Nationale et sa puissante caisse électorale. Sans nier l'importance de ce facteur, je crois qu'il faut aussi faire place à une explication en termes d'échange, du genre de celle que j'ai construite à partir des attributs évoqués pour définir les candidats.

Joint au facteur mécanique de sous-représentation qui affecte généralement les seconds et tiers partis en régime de scrutin majoritaire à un tour,

¹ B. et S. étaient les seuls candidats en 1952. En 1956, deux candidats indépendants de l'Union Nationale et un Ouvrier-progressiste sont aussi sur les rangs, mais on peut les ignorer ici étant donné qu'ils n'ont obtenu à eux trois que 179 votes valides sur 22,505.

ainsi qu'à d'autres facteurs qu'il faudrait dégager, le facteur sociologique que je viens d'établir pourrait expliquer que le parti d'opposition ait souvent été très faible chez nous depuis plusieurs années. Mais alors que se passe-t-il quand le vent tourne ? Car S., comme bien d'autres médiateurs, a été battu en 1960 (par un autre adversaire que B., il est vrai), malgré qu'il ait, tel que promis, obtenu encore plus pour la circonscription. Je ne veux pas m'arrêter à cet important problème, mais plutôt revenir, en conclusion, sur l'analyse précédente pour voir comment on pourrait la poursuivre.

CONCLUSION

Ce travail repose sur une étude sémantique très sommaire. J'ai dit au début que la documentation dont je disposais n'était que partielle et qu'elle serait utilisée dans le seul but de préparer la comparaison entre la représentation du législateur et celle du médiateur. Si l'on voulait pousser plus loin l'analyse des attributs, on pourrait, il me semble, se poser les trois questions suivantes, et tenter d'y répondre au moyen de méthodes et de techniques appropriées.

Premièrement, quels sont les attributs les plus fréquemment associés entre eux, autrement dit quels sont les principaux voisinages dans le champ sémantique ? Ainsi, on constate, à première vue, que sont associés plus d'une fois le travail de S., son dévouement et tout ce qu'il obtient pour la circonscription. C'est une indication que ces attributs font partie d'un même complexe et qu'ils se précisent l'un par l'autre. Cet exemple est assez banal, mais une étude systématique des associations révélerait sans doute des connexions de sens beaucoup moins manifestes.

Deuxièmement, et de façon complémentaire, quelles sont les principales oppositions, manifestes ou latentes, dans le champ, ou plutôt entre les deux champs ? Quelques-unes de ces oppositions (et quelques-unes aussi des associations entre attributs) ont été signalées et utilisées plus haut, mais leur exploitation pourrait être développée davantage. Soit la « propreté » ou la « malpropreté » attribuée à certains actes des deux candidats. Il s'agit là de valeurs et de contre-valeurs très intenses dans nos sociétés modernes. Or il est remarquable que la « propreté » de B. (« c'est propre de faire de la politique avec lui ») est opposée à certains agissements politiques de S. et de ses hommes : tentatives de « voler » l'élection de 1952, pratiques irrégulières de 1952 à 1956 et au moment de l'énumération électorale de 1956 ; alors que la « propreté » de S. consiste plutôt à ne pas critiquer l'adversaire et surtout les membres de sa famille. Il s'agit donc, si on peut s'exprimer ainsi, d'une propreté « politique » chez B. contre une propreté davantage « sociale » chez S. Les deux sont plus ou moins incompatibles entre elles, et leur étude approfondie apporterait

sans doute des éléments nouveaux à l'opposition entre le législateur et le médiateur.

Troisièmement, il faudrait relever les termes tirés de champs lexicaux autres que le champ politique et qui sont employés, par métaphore ou par métonymie, pour définir les candidats. Si on se limite aux attributs de S. on trouve, par exemple, les expressions suivantes : il est le porte-étendard de l'Union Nationale (terme patriotique), il est un actif précieux (terme financier), il a piloté des demandes (terme marin), etc. Pourquoi ces expressions sont-elles amenées à un moment donné du discours, quel sens veulent-elles suggérer, à quelles valeurs réfèrent-elles ?

Pour répondre à ces questions, il faudrait pouvoir adopter, face à une campagne électorale et à ses diverses manifestations, l'attitude qui est celle de l'ethnologue quand il se trouve en présence de phénomènes qui lui sont tout à fait étrangers. Si l'on parvenait à ce dépaysement, certains traits qui à première vue apparaissent peu sérieux prendraient sans doute une signification toute nouvelle. Je voudrais en indiquer deux, à titre d'exemples.

Par un soir d'orage B. parle à Saint-D. « L'orage qui déferle sur la province, dit-il, est un signe que le ciel pleure de voir encore M. Duplessis au pouvoir ». À ce moment éclate un coup de tonnerre, et B. enchaîne aussitôt : « Ce coup de tonnerre est semblable à celui qui écrasera le gouvernement Duplessis, le 20 juin prochain ». Que le journaliste présent ait rapporté l'incident ne me semble pas fortuit. Il n'est peut-être pas fortuit, non plus, que les propagandistes de S. aient accompagné une photo montrant une belle route bien droite construite sous l'Union Nationale, et l'autre qu'elle remplaçait, du commentaire suivant : « Une partie de la nouvelle route reliant C. à B. Notez l'ancienne route toute tortueuse ».

Enfin, l'approche ethnologique qui est recommandée ici semble la plus propre à saisir et à analyser les faits d'échange entre les candidats et leurs électeurs, faits sous-jacents à la plupart des expressions électorales et qui distinguent le médiateur du législateur. On peut même se demander si la campagne électorale chez nous ne se déroulait pas et ne se déroule pas encore comme une espèce de *potlatch*, où des alliances sont renouvelées et des prestiges réévalués, où sont rappelées les prestations et contre-prestations échangées depuis la dernière élection et où les candidats donnent ou promettent de donner généreusement afin de créer chez l'électeur un sentiment de dette dont il se délivrera par un vote favorable.

Si l'on considère que tout cela a lieu dans des circonscriptions relativement petites pour la plupart, où manquent les relais associatifs et administratifs entre les unités politiques et l'appareil étatique, et où l'intensité particulière des liens de parenté et de voisinage a habitué à l'intimité et à la réciprocité des relations sociales, on comprendra mieux l'emprise du média-

teur et de son « patronage » dans notre société. On comprendra mieux aussi que le problème n'est pas de s'élever contre les relations intimes et réciproques, bonnes en elles-mêmes, mais de les établir, par la création des relais qui manquent, en opposition complémentaire avec des relations plus officielles et plus asymétriques qui peuvent seules fonder une authentique société politique.

Vincent LEMIEUX

*Département de science politique,
Université Laval.*

APPENDICE I

Listes des attributs qui définissent le « bon » candidat

Le chiffre entre parenthèses indique la fréquence des attributs mentionnés plus d'une fois. Sont aussi mises entre parenthèses certaines variantes ou encore certaines précisions apportées à quelques-uns des attributs.

B., candidat du parti Libéral

- | | |
|--|--|
| <p>A) — a du talent
— est intègre (2)
— est un avocat réputé
— a le sens de la justice
— a des lumières sur tout
— est jeune
— est dévoué (2)
— est intelligent
— a de l'étoffe
— est un homme de valeur</p> | <p>— est honnête (3)
— est compétent (2)
— est un homme de jugement
— brille dans sa profession
— est un homme désintéressé
— est un homme de mérite
— est le meilleur homme
— est droit
— est digne des électeurs du comté (2)</p> |
| <p>B) — M. Lapalme compte sur lui (fonde de grands espoirs sur lui) (2)
— ne connaissait pas, en 1952, ce qu'était l'Union Nationale
— est le bras droit de M. Lapalme
— est le candidat le plus craint de l'Union Nationale</p> | <p>— est un futur ministre du cabinet Lapalme (un candidat sérieux au poste de ministre) (2)
— sera influent dans le prochain cabinet Lapalme
— se présente avec fierté sous la bannière de Lapalme
— a justifié la confiance mise en lui par M. Lapalme</p> |
| <p>C) — c'est propre de faire de la politique avec lui
— travaille (a travaillé) . . . (6)
— est un des meilleurs députés de l'Assemblée législative</p> | <p>— n'a jamais baissé pavillon devant les sarcasmes du premier ministre
— s'est battu (à l'Assemblée législative) (4)
— a fait son devoir (n'a pas manqué à son devoir) (2)</p> |

- les quatre dernières années n'ont pas réussi à le terrasser
- a été empêché de faire son devoir (à l'Assemblée législative)
- a reçu les gens chez lui
- n'a pas été muet en Chambre
- est le député de tout le monde
- est indispensable pour son comté et la province
- est un des hommes politiques les plus prometteurs de la province
- est (plus) à son aise (que s'il était candidat de l'UN) pour parler en milieu ouvrier
- a tenu ses promesses (3)
- a fait son possible
- a respecté la liberté des citoyens de . . .
- est un législateur
- connaît les exigences (a le souci) du bien commun (2)
- est un homme d'État
- est un candidat de premier ordre
- offre son dévouement et sa bonne volonté
- continuera de donner le meilleur de lui-même
- représentera le comté avec toute la dignité possible
- a justifié la confiance mise en lui
- a mérité d'être réélu
- est l'homme de tout le comté
- s'est taillé, en quatre ans, une réputation qui l'honore
- a défendu les intérêts de ses électeurs en Chambre (2)
- a rongé son os pendant quatre ans (en attendant le règlement des comptes) (2)
- sa porte a toujours été ouverte à tous
- a fait placer (avec sa voix) le comté de . . . « sur la carte »
- ses quatre dernières années à l'Assemblée législative sont la garantie de l'avenir

S., candidat de l'Union Nationale

- A) — est le père d'une nombreuse famille
- est un parfait gentilhomme
- est un homme de cœur
- a le cœur à la bonne place
- est un des vôtres, travailleurs . . .
- est énergique
- est l'ami de tous
- est un ami sincère et généreux
- B) — marche avec un chef qui veut le salut des Canadiens français
- fait partie d'une équipe de patriotes
- est le porte-étendard de l'Union Nationale
- C) — travaille (a travaillé) . . . (23)
- obtient des octrois (ce qu'on lui demande) (19)
- a fait un voyage fructueux (à Québec)
- se dévoue (est dévoué) (14)
- s'occupe de ses électeurs
- s'occupe des affaires du comté
- ne regarde (ménage) pas son temps (2)
- insiste auprès des autorités
- aide (vient en aide) (5)
- ne fait pas d'éloquents discours (il y a meilleur que lui pour faire des discours) (4)
- ne demande pas pour qui on a voté (ne s'occupe pas de la couleur politique) (3)
- ne fait pas de reproches
- donne (de la) satisfaction
- tout ce qu'il a fait . . . (4)
- ne fait pas de promesses (impossibles à tenir) (2)
- fait son possible (ne peut faire l'impossible) (3)
- son passé est garant de l'avenir
- sollicite (est un excellent solliciteur) (2)
- répond aux demandes
- s'efforce de recevoir tout le monde
- ne s'est jamais imposé aux funérailles
- s'est rendu aux funérailles par sympathie
- a été invité aux soirées (comme le député provincial et le député fédéral)
- a porté une attention particulière (la localité de X . . .)

- a fait des demandes
- vient de recevoir une réponse officielle pour de grands travaux
- espère avoir de bonnes nouvelles
- fait les recommandations nécessaires (2)
- est le représentant effectif du comté (2)
- est considéré auprès des différents ministères
- s'intéresse à l'enfant
- a été à la disposition des électeurs
- a été empêché (par la maladie) de travailler constamment à sa réélection (en 1952)
- est un bâtisseur d'écoles, de ponts . . .
- a donné le meilleur de lui-même
- prendra les intérêts du comté
- s'est largement dépensé pour le comté
- a rendu de bons services à la population
- a été défait en 1952 par un accident électoral
- a continué de se rendre au Parlement (malgré sa défaite)
- réclame la juste part pour le comté
- réalise (est un réalisateur) (9)
- a fait son devoir
- règle les problèmes de tous les électeurs du comté
- connaît tous les besoins du comté
- des octrois sont donnés par son entremise
- ne fait pas de politique avec les municipalités et les commissions scolaires
- n'est pas gêné de se présenter devant les ouvriers
- ne force pas les employés de la province à travailler pour sa campagne
- fait une lutte propre
- a apporté quelque chose
- a commencé une œuvre gigantesque
- s'est occupé des mouvements sociaux et patriotiques
- a fait ses preuves
- mérite un vote de reconnaissance (2)
- ne représentait pas le comté, mais . . .
- s'est efforcé d'être utile
- on peut compter sur lui
- on sera bien accueilli chez lui
- est un indispensable député
- n'a pas fait défaut à la confiance mise en lui
- a la volonté d'être le représentant de tous
- a une attention constante
- est un actif précieux et incomparable
- donne sa coopération
- a eu du succès
- a piloté des demandes
- a une activité débordante
- souscrit généreusement à l'avenir des jeunes
- a facilité aux étudiants l'obtention d'un emploi rémunérateur
- n'oublie jamais les organisations méritoires
- ne ménage pas son encouragement personnel
- appuie les mouvements de jeunesse
- donne du travail

APPENDICE II

Listes des attributs qui définissent l'adversaire

B., candidat du parti Libéral

- fait de grands (d'éloquents) discours (3)
- ne peut rien obtenir
- ses critiques n'ont rien donné aux gens de X . . .
- a été l'exécuteur des œuvres sales et malpropres de Lapalme
- avec lui, le comté n'a pas de député
- parle de ses adversaires
- n'a rien donné
- sent sa défaite prochaine
- critique les membres de la famille de S.
- en 1944, il était du Bloc Populaire et critiquait Godbout (le chef Libéral)
- aujourd'hui, il critique la province de Québec et les œuvres de l'honorable premier ministre

S., candidat de l'Union Nationale

- ne répond pas aux questions de B. (3)
- ne connaît pas ce qui relève des différents ministères (2)
- tout ce qu'il faisait en Chambre, c'était de taper sur les bureaux
- ne discute pas de politique provinciale durant sa campagne (2)
- son grand silence de 1949 à 1952
- la politique n'est pas faite pour lui (n'a pas d'aptitudes pour la politique) (2)
- se dit un (grand) « réalisateur » (2)
- est condamné par son silence
- est un candidat « acharné »
a gardé un silence non moins acharné
- est un « patronneux »
- a été jugé à sa juste valeur par les électeurs
- ne peut pas se défendre lui-même
- sa réponse aux questions de B. ressemble aux discours qu'il a prononcés en Chambre : 0+0=0
- est plein de vantardises
- est un « grand dévoué »
- n'aime pas les avocats (parce que ce n'est pas bon pour faire un député), mais s'entoure d'avocats
- va vous promettre de l'asphalte, encore de l'asphalte, toujours de l'asphalte
- a continué, une fois battu, à se faire passer pour le député du comté
- s'est fait inviter à toutes les réceptions, inaugurations et même aux funérailles dans le comté